

FORMALITÉS & TARIFS SAISON 2022 - 2023

Nous vous rappelons les conditions particulières que vous acceptez en vous inscrivant au judo.

- ➊ Vous engagez à régler le montant de la licence assurance soit 41 euros.

- ➋ Le jour de l'inscription vous vous engagez à ce que la totalité des frais de cours soit versée en une seule fois. Toutefois, nous proposons un règlement en 2 chèques versés eux aussi le jour de l'inscription à l'ordre du C.O.C. JUDO. Ils seront présentés à l'encaissement en : novembre 2021 – janvier 2022.
(Pour les familles comptant plus de 3 inscriptions, merci de vous rapprocher du Bureau pour les facilités de paiement)